

**PREAVIS MUNICIPAL No 06/2015**

Concernant une demande de crédit de CHF 172'800 TTC destinée à la réfection du revêtement de la moitié du chemin Carroz Delay (côté cimetière) et au remplacement d'un tronçon de conduite d'eau

Délégués municipaux: Pierre Graber, Dominique Gafner

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but d'accorder à la Municipalité un crédit destiné à financer la réfection du revêtement bitumeux de la moitié (côté cimetière) du chemin Carroz Delay depuis l'immeuble « Les Charmilles » jusqu'à la hauteur de la pharmacie/céder le passage sur la route d'Arzier ainsi que le remplacement de la conduite d'eau potable souterraine.

2. Exposé des motifs:

Le revêtement du chemin Carroz Delay a atteint la limite de sa durée de vie il y a plusieurs années. La Municipalité avait décidé de faire les réparations ponctuelles et de reporter la réfection totale du chemin, car plusieurs gros chantiers de construction allaient être entrepris. Les trois chantiers de construction d'immeubles prévus, Les Charmilles, Mirabeau I et II dans la portion qui longe le cimetière sur une longueur d'environ 90 m sont terminés. Le revêtement actuel constitué d'un bi-couches (gravier + bitume liquide) est fragile et a effectivement souffert suite au passage des camions transportant les matériaux de construction. Comme nous devons entièrement refaire l'enrobé bitumeux dont la durée de vie est 30 ans, nous avons décidé de changer le tronçon de conduite d'eau sous le chemin qui date de 1969 et dont la durée de vie est d'environ 50 ans, donc à changer dans un court délai.



Commune de Saint-Cergue

3. Projet

Ce projet consiste à remplacer la conduite d'eau existante en acier de diamètre 125mm, située sous ce tronçon de chemin par une conduite en fonte plastifiée de type Von Roll Ecopur ou Wild HOZ PE de diamètre 150 mm, avec rétablissement des raccordements privés existants.

Les propriétaires concernés seront avisés du changement de la conduite. Selon l'état des conduites privées, les propriétaires pourront profiter de faire effectuer les travaux de remplacement privés en même temps que les travaux communaux.

Le revêtement sera ensuite entièrement refait à neuf, et consistera en un dégrappage de la surface sur 10 cm, si nécessaire (PV de 6'100 CHF), terrassement à la machine et mise en place de ballast (tout-venant) ; puis un revêtement bitumeux ACT 22N sera posé sur une épaisseur de 8 cm. Enfin, un tapis de béton bitumeux AC 11N sera posé sur une épaisseur de 4 cm.

4. Financement

Coûts des travaux selon le devis de l'entreprise de génie civil Camandona S.A. et du bureau d'études O. Peitrequin S.A.

Réfection du revêtement

Installation chantier	
	CHF 2'000
Préparation et remplacement du revêtement	CHF 46'000
Eventuellement terrassement	CHF 6'500
Divers et imprévus	CHF 5'000
Sous-total HT	CHF 59'500
Rabais 2%	CHF - 1'250
Escompte pour paiement à 30 jours 2%	CHF - 1'250
Total HT	CHF 57'000

Remplacement de la conduite

Génie civil	CHF 47'000
Appareillage conduite principale	CHF 25'000
Appareillage rétablissement des raccordements privées	CHF 12'000
Honoraires ingénieurs et direction des travaux	CHF 10'500
Divers et imprévus	CHF 8'500
Total HT	CHF 103'000
Total HT	CHF 160'000
TVA 8%	CHF 12'800
Total	CHF 172'800

Une demande de subside sera faite auprès de l'ECA pour la partie défense incendie.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du revêtement de la moitié du chemin Carroz Delay (côté cimetière) et du remplacement d'un tronçon de conduite d'eau,
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 111'240.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau et un crédit de CHF 61'560.00 TTC pour la réfection du chemin Carroz-Delay, soit au total CHF 172'800.00 TTC.
- **de financer** ces investissements par la trésorerie courante
- **d'amortir** ces investissements de la façon suivante :
 - conduite d'eau – CHF 111'240.00 TTC en une fois, par prélèvement sur le fonds de réserve affectée, compte de bilan 9280.20.
 - réfection du chemin – CHF 61'560.00 en 20 ans

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 11 mai 2015

Au nom de la municipalité

La syndique  Cornélia Gallay		La secrétaire  Laurence Gilardi
---	---	---